

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-25

CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES, ET AIDES PARTICULIÈRES AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES DES COLLÈGES ET SEGPA (Article 657371 – Sous-Fonction 221) DES ECOLES (Article 656812 – Sous-Fonction 21) PUBLICS ET PRIVÉS ANNÉE SCOLAIRE 2005 ~ 2006

Lors du vote du Budget Primitif 2006 en date du 17 Février 2006, l'Assemblée Départementale a décidé la reconduction, au titre de l'année scolaire 2005 ~ 2006, de sa politique relative aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, et aides particulières aux familles défavorisées.

I - TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005 ~ 2006

Les tarifs concernant les établissements privés sont identiques à ceux des établissements publics.

Sauf précision contraire, les tarifs s'entendent par nuit et par enfant.

1°) ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

TYPE DE SEJOUR	2 à 4 nuits		5 nuits et plus	
	Centres départementaux	Centres non départementaux	Centres départementaux	Centres non départementaux
CLASSES DE NEIGE	9 €	6 €	10,50 €	7,50 €
CLASSES DE VOILE, EQUITATION, CANOË- KAYAK	7,50 €	4,50 €	9 €	6 €
AUTRES CLASSES	4,50 €	3 €	6 €	4,50 €
SEJOURS LINGUISTIQUES (CM1-CM2 exclusivement)	<u>FORFAIT MODULABLE</u> : - effectif jusqu'à 20 élèves : 457 € - effectif de 21 élèves et plus : 762 €			
GESTION LIBRE (France uniquement)	<u>FORFAIT</u> : 10,50 € par élève pour le séjour, à condition de partir 4 nuits et plus			

2°) LES COLLEGES

TYPE DE SEJOUR	2 à 4 nuits	5 nuits et plus
SEJOURS NEIGE	9 €	10,50 €
SEJOURS EDUCATIFS	4,50 €	6 €
SEJOURS A L'ETRANGER (C.E.E.)	- de 20 à 25 élèves..... 1 525 € - moins de 20 élèves..... 61 €/élève - plus de 25 élèves..... 61 €/élève	

3°) LES SEGPA

TYPE DE SEJOUR	2 à 4 nuits	5 nuits et plus
CLASSES DE NEIGE	9 €	10,50 €
CLASSES DE VOILE, EQUITATION, CANOË-KAYAK	7,50 €	9 €
AUTRES CLASSES	4,50 €	6 €
SEJOURS LINGUISTIQUES (C.E.E.)	<u>FORFAIT</u> : 1 525 € pour le séjour	
GESTION LIBRE (France uniquement)	<u>FORFAIT</u> : 10,50 € par élève pour le séjour, à condition de partir 4 nuits et plus	

4°) SAINT NICOLAS DE LA GRAVE : Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, PORTE PUYMORENS : Centre Altitude 2000 , ANERAN CAMORS : Centre Pyrén'air, MIMIZAN : Centre des Pupilles de l'Enseignement Public et LABENNE OCEAN : Centre Danielle Casanova (écoles, collèges et Segpa)

Lors de sa session en date du 15 Novembre 2005 des tarifs préférentiels, identiques à ceux pratiqués sur la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint Nicolas de la Grave, à ceux du Centre Altitude 2000 à Porté Puymorens, et à ceux du Centre « Pyrén'air » à Anéran Camors, ont été adoptés par l'Assemblée Départementale en faveur du Centre des Pupilles de l'Enseignement Public à Mimizan et du Centre Danielle Casanova à Labenne Océan, pour tous types de séjours, soit :

2 à 4 nuits	5 nuits et +
15 €	18 €

II - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES PRÉSENTÉES **POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2005 ~ 2006**

1. COLLEGES ET SEGPA

TYPE D'ETABLISSEMENT	MONTANT DES DEMANDES POUR LES SEJOURS	MONTANT DES DEMANDES POUR LES AIDES PARTICULIERES
- COLLEGES PUBLICS	109 598,50 €	14 833,00 €
- SEGPA PUBLIQUES	450,00 €	456,00 €
- COLLEGES PRIVES	49 461,50 €	9 766,00 €
SOUS -TOTAL	159 510,00 €	25 055,00 €
TOTAL GÉNÉRAL..... 184 565,00 €		

2. ECOLES

TYPE D'ETABLISSEMENT	MONTANT DES DEMANDES POUR LES SEJOURS	MONTANT DES DEMANDES POUR LES AIDES PARTICULIERES
- ECOLES PUBLIQUES	129 480,00 €	14 927,00 €
- ECOLES PRIVEES	8 277,00 €	966,00 €
SOUS -TOTAL	137 757,00 €	15 893,00 €
TOTAL GÉNÉRAL..... 153 650,00 €		

ॐ ॐ ॐ ॐ ॐ

Les dépenses susvisées seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées) et article 657371, sous-fonction 221 (collèges publics et privés).

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-25

**CLASSES DE DÉCOUVERTE,
SÉJOURS ÉDUCATIFS ET LINGUISTIQUES, ET AIDES
PARTICULIÈRES AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES DES
COLLÈGES ET SEGPA (Article 657371 – Sous-Fonction 221)
DES ECOLES (Article 656812 – Sous-Fonction 21)
PUBLICS ET PRIVÉS - ANNÉE SCOLAIRE 2005 ~ 2006**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les subventions suivantes d'un montant global de 338 215,00 € pour
des séjours et des aides particulières pour les écoles, collèges et segpa publics
et privés du département :

TYPE D'ETABLISSEMENT	MONTANT DES DEMANDES POUR LES SEJOURS	MONTANT DES DEMANDES POUR LES AIDES PARTICULIERES
- COLLEGES PUBLICS	109 598,50 €	14 833,00 €
- SEGPA PUBLIQUES	450,00 €	456,00 €
- COLLEGES PRIVES	49 461,50 €	9 766,00 €
SOUS -TOTAL	159 510,00 €	25 055,00 €
TOTAL GÉNÉRAL.....		184 565,00 €

- ECOLES PUBLIQUES	129 480,00 €	14 927,00 €
- ECOLES PRIVEES	8 277,00 €	966,00 €
<i>SOUS -TOTAL</i>	<i>137 757,00 €</i>	<i>15 893,00 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL..... 153 650,00 €		

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65812, sous-fonction 21 pour les écoles publiques et privées et articles 657371, sous-fonction 221 pour les collèges publics et privés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,